



## Ecole Doctorale - 104

Sciences de la Matière, du Rayonnement  
et de l'Environnement

### Compte rendu de la réunion du Conseil de l'Ecole Gradué - 104 Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement (SMRE) du jeudi 3 juillet 2025 à 14h00

#### Etaient présents :

##### Membres du Conseil

- M. Vincent Phalip
- Mme Céline Toubin
- Mme Justine Criquet
- Mme Ingrid Proriot-Serre (en visio)
- M. Jean-François Paul
- M. Tribovillard Nicolas
- Mme Daviero Sylvie
- M. Frédéric Parol
- Mme Véronique Riffault
- M. Christophe Van Brussel
- Mme Sarah Richez

- M. Loic Gay
- Mme Lola Zavattoni
- Mme Isabelle Fabrizi
- Mme Raphaella Pedreira
- M. Maxime Oliva
- Mme Eliette Tavernier

##### Membres invités

- M. Kamal Lmimouni
- Mme Betty Figula
- Mme Claire Bugner

#### Etaient excusés :

##### Membres du Conseil

- Mme Sophie Duquesne
- Mme Maude Jimenez
- Mme Hélène Sélosse
- M. Thierry Elias
- M. Michel Millares
- M. Maxence Mendès
- M. Sébastien Legendre

##### Membres invités

- M. Marc Lefranc
- M. Philippe Pernod
- Mme Isabelle Fournier
- M. Yann Pennec

Les secrétaires de séance sont Betty Figula et Christophe Van Brussel.

Le Conseil débute à 14h06. Frédéric PAROL (FP) accueille les participants et, en préambule, remercie l'IMT Nord Europe pour son accueil.

Puis, FP présente l'ordre du jour à l'aide d'un diaporama :

1. Accueil et tour de table
2. Résultat de la sélection des candidatures en thèse de doctorat 2025-2026
  - Méthode et critères de sélection de l'EG
  - Informations générales sur les financements de thèse pour 2025-2026
  - Synthèse des lauréats par domaine et laboratoire
3. Evaluation de la formation doctorale : mise en place d'une enquête de l'EG
4. Points divers et agenda de l'EG

#### **1. Accueil et tour de table**

FP ouvre la séance en annonçant que l'École Gradué a organisé, comme prévu, le renouvellement des représentant-es des doctorant-es au sein du Conseil.

Il remercie les membres sortants pour leur engagement et souhaite la bienvenue aux nouveaux-elles représentant-es.

Il propose ensuite de faire un tour de table des membres du Conseil, en s'appuyant sur la liste actualisée des membres du Conseil sur le diaporama.

#### **2. Résultat de la sélection des candidatures en thèse de doctorat 2025-2026**

FP rappelle **la méthode de sélection mise en place par l'EG**, qui s'appuie sur un processus long, débutant dès le mois de février. Ce processus s'applique à l'ensemble des sujets doctoraux, quel que soit le type de financement obtenu ou sollicité.

1. Février : Lancement de l'appel à sujets prioritaires auprès des laboratoires.

2. À la suite de l'appel : Diffusion des sujets sur les sites Web des laboratoires, de l'EG, ainsi que sur ADUM, Campus France et Euraxess.
3. Février à mai : Les laboratoires organisent la sélection des candidat·es et les auditions.
4. 19 mai : Date limite de transmission à l'École Gradué·e des dossiers complets des candidat·es présélectionné·es par les laboratoires.
5. 2 juin : Réunion de la commission de sélection des candidatures, pilotée par l'EG

FP rappelle ensuite **les critères de sélection appliqués par l'EG** dans le cadre de l'examen des candidatures :

- Un très bon dossier académique est requis. L'expérience antérieure du/de la candidat·e ainsi que l'argumentaire scientifique de l'équipe encadrante sont également pris en compte.

FP signale une nouveauté introduite pour la rentrée 2025-2026 : la mise en place systématique d'un argumentaire à la suite des entretiens, dans les dossiers de candidature. Cette évolution fait suite à un retour de l'HCERES, qui n'identifiait pas clairement, dans les éléments transmis, la tenue effective d'une audition au moment de la sélection des candidat·es. Cela permet également de justifier les choix et classement opérés par les porteurs de projets à l'issue des auditions pour renforcer la lisibilité et aider les DED qui présentent les dossiers des candidats en commission de sélection.

- Chaque sujet de thèse peut recevoir jusqu'à 3 candidatures maximum.
- Chaque candidat·e peut postuler à 3 sujets de thèse au maximum.
- Il n'est pas question de remettre en cause la politique scientifique des unités de recherche, notamment le classement des sujets qu'elles ont établi.
- Un financement ou cofinancement est obligatoire.
- Le/la doctorant·e doit être recruté·e sous contrat doctoral ou contrat de travail avec un organisme ou une entreprise gestionnaire.
  - En l'absence de contrat : une rémunération minimale de 1500 €/mois est exigée pendant les périodes passées en France.
  - Pour les périodes à l'étranger dans le cadre d'une cotutelle, la rémunération doit être au moins équivalente au SMIC du pays partenaire.
- Le nombre de directions ou codirections de thèse est limité à 5 simultanément par encadrant·e.
- Il est par ailleurs limité à 3 nouvelles directions ou codirections de thèse par encadrant·e sur une même année universitaire.
- Enfin, une attestation de formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique est désormais obligatoire pour toute nouvelle direction de thèse.

FP rappelle qu'il est désormais obligatoire de suivre le MOOC "Éthique et intégrité scientifique" pour les chercheurs et enseignants-chercheurs qui souhaitent pouvoir diriger une nouvelle thèse. Concernant le suivi du MOOC, cela suscite un débat au sein du Conseil. FP est bien conscient que certains collègues ont fait part de leur réserve quant à cette exigence, perçue par certains à tort comme une contrainte administrative supplémentaire qu'ils viennent parfois de découvrir alors que la décision avait été prise en Conseil de l'EG en décembre 2023. Il est demandé à l'EG de remonter aux Directions des Écoles Doctorales (DED) la liste des encadrant·es n'ayant pas encore validé ce MOOC, afin qu'un rappel partagé puisse être fait et pour garantir la conformité avec les règles en vigueur de l'EG.

Isabelle Fabrizi (IF) demande si cela concerne les thèses qui vont démarrer à la prochaine rentrée 2025-2026. La réponse est oui puisque c'est ce qui avait été adopté lors du Conseil de décembre 2023.

En ce qui concerne les allocations régionales, FP présente au Conseil le nombre et la répartition des 19 sujets de thèse ayant été présélectionnés par la Région Hauts-de-France. Il explique que seule une liste principale a été établie, sans liste secondaire, conformément aux modalités définies par la Région cette année. Sous couvert de Mme Claire Bugner, FP indique que la délibération d'affectation des crédits par établissement doit être soumise en séance plénière du Conseil Régional début juillet.

Concernant les allocations labellisées U Lille, pour l'année 2025, 40 demandes complètes ont été reçues par l'établissement ULille. À l'issue du processus de ULille, 21 dossiers ont été retenus pour financement, correspondant à l'équivalent de 15,5 contrats doctoraux (CD) financés. FP présente la répartition par EG et pour SMRE l'équivalent de 2 contrats a été validé répartis sur 3 sujets.

Ensuite, FP présente le bilan de la campagne SFRI GRAEL, qui a permis de soutenir des projets doctoraux en lien avec les hubs de l'Initiative d'Excellence. Il présente la répartition des 32 demandes reçues. Au final, ce sont 9 dossiers qui ont été retenus sur la liste principale, dont 4 relevant de l'EG SMRE, correspondant à l'équivalent de 2,5 contrats doctoraux (CD) financés. 3 dossiers ont été inscrits sur liste complémentaire (aucun de SMRE).

Concernant les allocations blanches, FP indique que, sur la base de la proposition validée par le Conseil Scientifique de U Lille en date du 6 mars dernier, l'EG s'est vue attribuer 16,5 allocations doctorales sur les 86 mises à disposition par l'établissement.

Et pour terminer, la proposition des autres établissements est la suivante : Centrale Lille propose de soutenir de 2 demi allocations fléchées pour les sujets de l'UCCS et l'UMET classés prioritaires par la Région HdF et pour l'IMT Nord Europe, il informe qu'aucune ventilation par EG n'a été effectuée avant la tenue de la commission de sélection du 2 juin.

Une fois l'ensemble des éléments rappelés par FP et en l'absence de questions complémentaires, celui-ci engage la partie principale de sa présentation en donnant la synthèse des lauréats par domaine scientifique et par laboratoire.

La synthèse détaillée figure dans le PP, pages 12 à 29.

FP souligne à cette occasion que les laboratoires du périmètre de l'École Gradué font preuve d'un réel dynamisme, notamment en matière de recherche active de cofinancements, qui contribue largement au volume de thèses financées. Il fait une synthèse à l'issue de la présentation en comparaison avec l'année passée. Ainsi, 63 nouvelles thèses sont prévues pour la rentrée 2025 contre 59 en 2024 ; 7 cotutelles en 2025 contre 10 en 2024 (tassement des cotutelles) ; le ratio femmes/hommes est de 36 / 27. FP souligne qu'il y a davantage de candidates sélectionnées que de candidats, ce qui est peu courant dans les sciences dites « dures » ; les doctorant-es étranger.es sont 33 soit 53 % des effectifs (contre 28 en 2024). Il donne ensuite une répartition des thèses qui vont commencer à la rentrée par unité de recherche.

À l'issue de la présentation et de cette synthèse chiffrée, FP propose au Conseil de valider la synthèse des lauréats par domaine et laboratoire, sans qu'il soit nécessaire de procéder à un vote formel.

Le Conseil donne son aval à l'unanimité

### **3. Evaluation de la formation doctorale : mise en place d'une enquête de l'EG**

Lors du bilan HCERES, la nécessité a été soulevée de mettre en place une évaluation globale de la formation doctorale, notamment afin de mieux identifier, sur une base annuelle, les points d'amélioration possibles. Cette évaluation porterait sur l'ensemble du dispositif mis en place au sein de l'écosystème doctoral des établissements (ULille, IMT NE, CLI), c'est à dire à la fois sur les formations proposées aux doctorant-es, et le fonctionnement de l'EG, incluant l'accueil, la qualité des échanges avec la direction de l'EG, avec les Directions des Écoles Doctorales (DED), mais aussi les conditions de travail, de formation par et pour la recherche au sein des laboratoires.

Afin de répondre à cette recommandation, il a précédemment été acté en Conseil que cette évaluation passerait par la diffusion d'un questionnaire en ligne à destination des doctorant-es. Ainsi, la rédaction du questionnaire serait co-construite avec les représentant-es des doctorant-es siégeant au Conseil de l'EG et les résultats seraient présentés annuellement devant le Conseil, par ces mêmes représentant-es.

Pour la construction et la mise en œuvre de ce dispositif, FP propose donc une méthodologie et un calendrier de travail.

Lors des échanges, Eliette Tavernier (ET) soulève une question concernant la légitimité des représentant-es doctorant-es en première année (D1) à participer à la construction du questionnaire. Elle s'interroge sur leur capacité à avoir le recul nécessaire pour contribuer efficacement à l'élaboration de cet outil d'évaluation. FP répond que l'expérience montrera ce qui fonctionne ou non. Il précise que des ajustements pourront être faits si nécessaire pour s'adapter ; au besoin il sera possible de s'appuyer sur des doctorants en D2 ou D3.

Loïc Gay (LG) interroge sur d'éventuelles "retombées" concrètes à la suite de l'analyse du questionnaire. Il souhaite savoir si les réponses pourraient entraîner des actions ou des conséquences particulières et/ou individuelles.

FP et Véronique Riffault (VR) rappellent que le questionnaire est strictement anonyme et qu'il a pour objectif d'identifier des tendances générales afin d'alimenter une réflexion collective sur l'amélioration de la formation doctorale.

Ils précisent qu'il ne vise en aucun cas à traiter des situations individuelles, lesquelles doivent, le cas échéant, être signalées directement à l'EG.

Isabelle Fabrizi (IF) soulève un point concernant l'absence de règles claires sur la durée exacte des Comités de Suivi Individuels (CSI) ainsi que sur la nécessité ou non de produire un rapport, et sur la forme que celui-ci devrait prendre.

VR précise que l'EG ne demande aucun rapport formel de la part des doctorant·es pour les CSI. Elle indique que les modalités précises – qu'il s'agisse de la durée, du format ou d'une éventuelle restitution – doivent être définies en concertation entre le laboratoire, l'équipe de direction de thèse et les membres externes du comité.

Elle rappelle toutefois que la seule exigence imposée par l'EG est la tenue effective d'un entretien d'une durée minimale d'1h30.

Par ailleurs, IF interroge sur l'éventuelle symétrie des questions pour les encadrant·es et les doctorant·es.

VR et FP précisent que le questionnaire proposé en support au rapport de CSI est exclusivement destiné aux doctorant·es. Les encadrant·es s'expriment plus facilement et ont d'autres canaux d'expression en s'adressant par exemple directement à l'EG.

Les questions et remarques étant épuisées sur ce point, il est donc convenu que l'EG organisera, à l'automne, une demi-journée de travail dédiée à la construction du questionnaire d'évaluation, en collaboration avec les représentant·es des doctorant·es siégeant au Conseil. Un sondage sera prochainement diffusé afin de déterminer la date la plus appropriée. FP propose d'attribuer 2 crédits ED aux doctorant·es qui participeront activement à cette demi-journée de travail.

#### 4. Points divers et agenda de l'EG

En ce qui concerne **le suivi de la campagne des Comités de Suivi Individuels (CSI)**, FP informe le Conseil que la campagne des Comités de Suivi de thèse Individuels (CSI) a été lancée fin mai.

Un premier bilan intermédiaire, arrêté au 3 juillet, montre que 39 CSI ont été programmés ou réalisés à ce stade, répartis comme suit :

- 17 CSI en fin de 1<sup>re</sup> année (soit 17,9 %)
- 20 CSI en fin de 2<sup>e</sup> année (soit 19,7 %)
- 2 CSI en fin de 3<sup>e</sup> année (soit 2,3 %)

Céline Toubin (CT) exprime le souhait qu'un suivi soit mis en place par laboratoire, afin de pouvoir relancer les doctorant·es et les encadrant·es n'ayant pas encore programmé leur CSI pour accélérer leur organisation et assurer le respect du calendrier des inscriptions administratives qui s'en suivra. Il est convenu que la coordination de l'EG transmettra un état des lieux par laboratoire aux DED.

FP informe le Conseil que **la campagne des avenants d'enseignement** est en cours à l'Université de Lille. Une réunion de concertation réunissant les composantes et les Écoles Graduées est programmée le 10 juillet à 9h.

À cette occasion, Xavier Vekemans (XV) signale un dysfonctionnement lié à la nouvelle procédure mise en place cette année. Selon lui, le problème semble provenir d'un manque d'information ou d'un maillon absent ou mal identifié dans la chaîne de transmission vers les laboratoires.

FP apporte des éléments de contexte : cette nouvelle procédure découle d'un projet porté par Polytech Lille, dans le cadre d'un travail exploratoire mené avec une jeune collègue, en accord avec U Lille et le soutien des RH de la FST. L'objectif était de recenser les offres d'enseignement proposées aux doctorant·es, en centralisant les candidatures via la plateforme Lillagora. Ce fonctionnement visait à apporter plus de lisibilité et à favoriser une meilleure coordination. Christophe Van Brussel (CV) évoque aussi la difficulté à récupérer une copie de tous les dossiers des candidat·es.

FP évoque de nouveau l'idée d'organiser **une journée "Rencontre des doctorant·es SMRE"**, à programmer en fonction de la motivation et de l'implication des représentant·es des doctorant·es nouvellement élu·es. Cette journée pourrait constituer un temps fort d'échanges et de cohésion entre doctorant·es de l'EG qui n'avait pas pu au final se faire avec leurs prédécesseurs.

IF interroge sur le budget pouvant être alloué à cet événement. En réponse, FP précise que l'EG est disposée à accompagner cette initiative, notamment en soutenant l'aide logistique et en allouant un budget dédié à la prise en charge des collations (nourriture et boissons).

FP termine le Conseil par un point sur l'agenda de l'EG.

Il informe les membres de l'organisation de webinaires thématiques ouverts à toutes et tous, organisés par le service des affaires doctorales de l'Université de Lille. Le premier webinaire portera sur la thématique du recrutement des doctorant-es et se déroulera le mardi 8 juillet 2025 à 10h

L'inscription est obligatoire via le lien suivant : [https://univ-lillefr.zoom.us/webinar/register/WN\\_gbICURzTEqhH1YfAEqZ0g](https://univ-lillefr.zoom.us/webinar/register/WN_gbICURzTEqhH1YfAEqZ0g)

D'autres webinaires sont également prévus, notamment sur les inscriptions administratives et les soutenances de thèse, mais les dates restent à préciser ultérieurement.

CT demande à Christophe s'il peut retransférer le courriel d'information diffusé par le service des affaires doctorales concernant ces webinaires.

Startdoc 2025 / **Rentrée doctorale SMRE** est prévu le Mardi 16 décembre 2025 après-midi

Les prochaines réunions de la Commission Pédagogique de l'EG SMRE sont fixées :

- Mercredi 16 juillet 2025 – 14h
- Vendredi 19 septembre 2025 – 14h
- Vendredi 17 octobre 2025 – 10h
- Lundi 8 décembre 2025 – 14h

La prochaine réunion du Conseil de l'École Doctorale SMRE aura lieu Mercredi 17 décembre 2025 – 14h

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Professeur Frédéric PAROL

Directeur de l'École Graduée SMRE

